

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe BUISSET, Maire.

Etaient présents à la séance tous les conseillers en exercice sauf M. Dominique MILLE, M. Philippe ANDRE, Mme Myriam FALIZE, M. Daniel VALVEKENS absents excusés et M. Pascal LEFEBVRE qui donne pouvoir à M. Christophe BUISSET.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Annie LEJEUNE pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, les membres du Conseil Municipal ayant reçu en même temps que leur convocation, le compte rendu de la séance précédente du 25 juin, M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques à faire sur ce compte rendu.

Aucune remarque n'ayant été émise, celui-ci est adopté à l'unanimité et a été signé par les membres présents.

### **Election des délégués pour les élections sénatoriales 2020**

Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal que les élections sénatoriales 2020 auront lieu le dimanche 27 septembre prochain à Amiens et qu'il convient d'élire les délégués dans chaque commune. Il précise que la date de désignation des délégués est la même dans toutes les communes à savoir le vendredi 10 juillet 2020. Il rappelle qu'il faut élire 3 sénateurs pour le département de la Somme.

En conséquence, il y a lieu de désigner, pour la commune d'Aveluy, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Après avoir constitué le bureau de vote composé de Mme Paule CLIQUET, Mme Martine BREART, M. Julien MOURET et Mme Virginie LECOINTE, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de voter pour une liste de 3 candidats pour occuper les fonctions de délégués titulaires à savoir : M. Christophe BUISSET, M. Dominique MILLE et M. Thierry CRAMPON, puis, une liste de 3 candidats pour occuper les fonctions de délégués suppléants à savoir : M. Pascal LEFEBVRE, M. Julien MOURET et Mme Annie LEJEUNE.

Le résultat du vote à bulletin secret a été le suivant :

### Pour les membres titulaires

- M. Christophe BUISSET	10 voix
- M. Dominique MILLE	10 voix
- M. Thierry CRAMPON	10 voix
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	0

L'ensemble des 3 candidats ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, M. Christophe BUISSET, M. Dominique MILLE et M. Thierry CRAMPON sont déclarés élus délégués titulaires.

Chacun des élus présents a accepté le mandat de membre titulaire.

### Pour les membres suppléants

- M. Pascal LEFEBVRE	10 voix
- M. Julien MOURET	10 voix
- Mme Annie LEJEUNE	10 voix
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	0

L'ensemble des 3 candidats ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, M. Pascal LEFEBVRE, M. Julien MOURET et Mme Annie LEJEUNE sont déclarés élus délégués suppléants.

Chacun des élus présents a accepté le mandat de membre suppléant.

### Restitution de la commission fêtes, cérémonies et loisirs

M. le Maire donne la parole à M. Thierry CRAMPON, 2<sup>ème</sup> adjoint délégué aux fêtes et cérémonies pour restituer les travaux et débats de sa commission.

M. Thierry CRAMPON explique que la Commission Fêtes, Cérémonies et Loisirs s'est réunie le vendredi 3 juillet 2020 et qu'il a été principalement question de la tenue ou non de la réderie pour cette année.

Il indique avoir contacté la sous-préfecture, qui a envoyé un protocole sanitaire à cet effet contenant un nombre conséquent de préconisations (mise à disposition de gel hydroalcoolique, distanciation des personnes, gestion des flux des personnes, sens de circulation unique...etc).

Considérant la complexité de l'organisation logistique liée à l'applicabilité de l'ensemble de ces préconisations, il a été décidé à l'unanimité en commission de ne pas organiser la réderie pour cette année.

M. Thierry CRAMPON rappelle que chaque habitant a reçu un exemplaire du dernier « flash info » de la commune dans sa boîte aux lettres. Il espère que les manèges qui seront mis en place le week-end du 18 et 19 juillet susciteront l'attractivité mais souligne que la commune à ce titre est dégagée de toute responsabilité. Le gérant des manèges doit respecter un protocole propre à l'organisation des fêtes foraines se matérialisant par un nettoyage des manèges ou encore la mise en place d'un marquage au sol.

Il ajoute que l'Association Loisirs et Fêtes d'Aveluy (ALFA) a décidé également de ne pas disposer de buvette pour les mêmes raisons que pour la réderie.

Concernant le dépôt de gerbe du 14 juillet, il ne pourra être fait qu'en comité restreint et devra se limiter au maire, aux adjoints, à l'employé communal et au porte-drapeau.

### **Question diverses**

- M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de M. Michel Watelain, président de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot la copie des courriers adressés à deux prestataires de service ; la COVED pour le compte du ramassage des ordures ménagères et la distribution des sacs jaunes et Véolia pour la relève des compteurs d'eau. D'importants dysfonctionnements ont été recensés et il convenait de les signaler aux entreprises afin d'apporter les corrections nécessaires.
- M. le Maire explique que M. Michel Watelain, actuel président de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot l'a sollicité pour occuper une fonction de Vice-président au sein de l'EPCI dans le cadre des élections du bureau communautaire qui se tiendront le mercredi 15 juillet 2020 à 18h00 à la salle communale de Méaulte. M. le Maire indique avoir accepté cette proposition et présentera sa candidature.
- Mme Paule CLIQUET demande si les habitants de chaque commune seront dotés à l'avenir de containers individuels qui leur seront mis à disposition. M. le Maire rapporte qu'un système de « poubelles à puces » devrait être mis en place avec l'hypothèse d'une mesure au poids ou à la levée qui reste à définir.
- Dans la continuité, Mme Martine BREART estime que le fait d'avoir dans la commune un dépôt de déchets verts est « un grand luxe », ce qui constitue un atout important pour la commune que la plupart des communes voisines n'ont pas. M. le Maire avait également émis l'idée de produire du compost et de le redistribuer aux habitants à l'échelle communautaire. Malheureusement, il aurait été trop complexe de l'instaurer.

- M. Thierry CRAMPON informe le Conseil Municipal qu'une parution dans le Courrier Picard, avant le weekend du 18 et 19 juillet 2020, est prévue au sujet de la Fête d'Aveluy.
  
- Mme Martine BREART indique, sous contrôle de M. Julien MOURET, adjoint délégué à l'environnement, que la Commission Environnement a effectué un premier passage avant la réunion au titre du concours des maisons fleuries 2020. Un nouveau passage sera effectué vers le 15 août.
  
- M. Julien MOURET porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il a constaté un dépôt sauvage de déchets (pots de peinture, parpaings, jouets, huile de vidange...) au niveau du Calvaire et qu'il a effectué un ramassage de sa propre initiative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.